



**Inova Pulp & Paper
(IPP)**



Projet de construction d'une usine de recyclage des papiers usagés en pâte à papier désencrée Site IPP à Alizay (27)

**Demande de modification de l'Autorisation d'exploiter de la société
Double A**

Dossier de demande d'autorisation environnementale

**PJ n°04a : Résumé non-technique de l'étude
d'impact**



Rapport n°111292/Version A – Novembre 2021

Projet suivi par Elsa LE PRIEUR – 06.03.93.08.58 – elsa.leprieur@anteagroup.fr

Sommaire de la pièce jointe

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Description du site actuel et du projet.....	4
2.1. Principales installations.....	4
2.2. Organisation et rythme de travail.....	5
2.3. Procédé de fabrication de la pâte à papier.....	6
2.3.1. Trituration / Epuraton.....	6
2.3.2. Flottation, épaisissage et blanchiment.....	6
2.3.3. Conditionnement.....	7
3. Enjeux environnementaux, impacts et des mesures.....	8
3.1. Synthèse des enjeux environnementaux.....	9
3.2. Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.....	15
3.3. Synthèse des impacts.....	15
3.4. Analyse des effets cumulés.....	22

Table des figures

Figure 1. Plan de masse du site de IPP	5
--	---

Table des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux issus de l'état initial	14
Tableau 2 : Projets identifiés sur les communes du rayon d'affichage	22

1. Introduction

Ce document présente le **résumé non technique de l'étude d'impact** conformément à l'article R.122-5 du Code de l'environnement.

Il contient :

- La présentation non technique du projet de construction d'une usine de recyclage des papiers usagés en pâte à papier recyclée ;
- Un tableau de synthèse des enjeux environnementaux, ainsi que des impacts et mesures du projet construction d'une usine de recyclage des papiers usagés en pâte à papier recyclée ;
- Une synthèse de l'analyse des effets cumulés entre le projet et les autres projets de la zone d'étude.

Les incidences négatives notables en cas d'accident sont traités dans l'étude de dangers (voir [PJ n°49b](#) et le résumé non technique associé en [PJ n°49a](#)).

2. Description du site actuel et du projet

Les éléments ci-dessous sont issus de la Note de présentation non technique (PJ 7).

2.1. Principales installations

Le site IPP présentera une superficie de 55 873 m² dont 16 892 m² seront bâtis.

Il sera composé de :

- Quatre bâtiments :
 - Une extension de bâtiment, repéré « B23 » qui comprendra les équipements de flottation, la distribution électrique et un atelier d'entretien et de stockage de pièces détachées,
 - Le bâtiment existant « B3 » qui comprendra les équipements d'épuration, d'épaississage et de blanchiment,
 - Le bâtiment existant « SFP1 » qui comprendra le stockage de produits finis,
 - Le bâtiment existant « PP1/PP2 » qui comprendra les équipements pour le pressage de la pâte, les pulpeurs et les stockages tampon de vieux papiers et produits finis.
- Plusieurs zones de stockages :
 - Stockage de matières premières (vieux papiers),
 - Stockage de boues issues du process,
 - Stockage de produits chimiques nécessaires au process,
 - Une zone dédiée aux tours de stockage et au blanchiment,
- De voiries.

Les 16 983 m² bâtis seront répartie de la manière suivante :

- 252 m² pour le bâtiment réutilisé au Nord du bâtiment B3 ;
- 1 840 m² pour l'extension du bâtiment B23 ;
- 1 650 m² pour le bâtiment existant B3 ;
- 8 530 m² pour le bâtiment existant « Presse Pâte 1 et 2 » ;
- 4 711 m² pour le bâtiment existant « SFP1 ».

Un plan de masse du site d'étude est donné en page suivante :

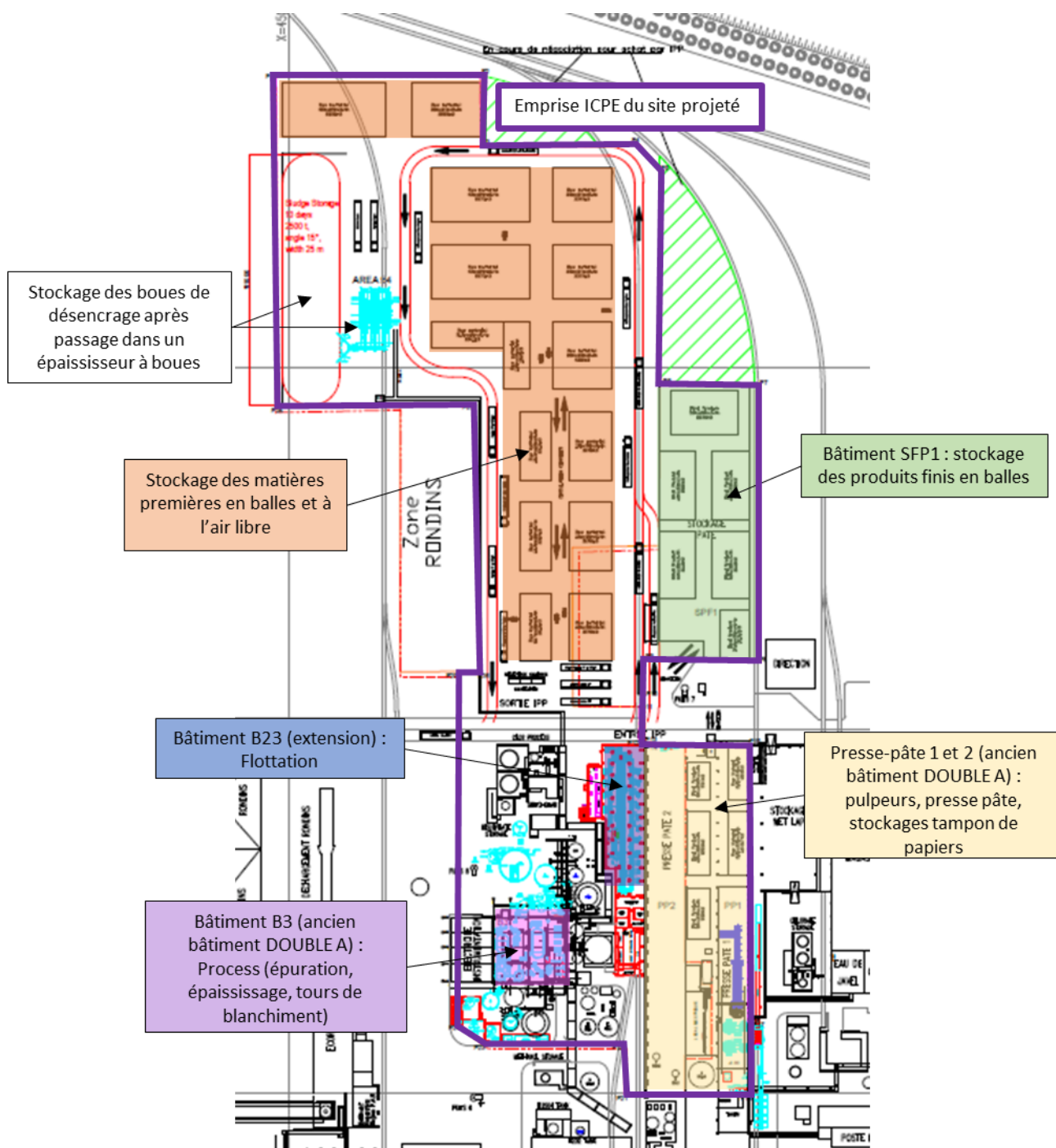


Figure 1. Plan de masse du site de IPP

2.2. Organisation et rythme de travail

L'usine fonctionnera 24h/24 et 7j/7 et comptera environ 70 employés :

- 55 en production/maintenance ;
- 15 personnes dans les fonctions supports et de direction (logistique, ressources humaines, finance, qualité, ...).

Afin d'assurer un fonctionnement continu sur les 24h d'une journée, y compris le week-end, environ 30 personnes (réparties entre les différents salariés hormis le personnel administratif) fonctionneront en 5x8 et 2 personnes fonctionneront en horaire décalés (6h-13h / 11h-18h).

Les horaires de bureaux seront du lundi au vendredi, entre 9h et 18h.

2.3. Procédé de fabrication de la pâte à papier

La fabrication de pâte à papiers désencrée à partir de papiers recyclés nécessite la mise en suspension dans l'eau des fibres cellulosiques contenues dans ces papiers et l'élimination des contaminants présents (encres, déchets liés au recyclage...). Le principe est basé sur la séparation des contaminants de la suspension fibreuse par des opérations de décontaminations, d'épurations poussées et de désencrage afin de ne recueillir que les fibres.

Elle est réalisée selon 3 grandes étapes :

- La trituration/épuraton ;
- Le désencrage et blanchiment ;
- Le conditionnement.

Ces étapes sont expliquées dans les paragraphes ci-dessous.

2.3.1. Trituration / Epuration

2.3.1.1. Atelier Trituration

La trituration constitue la première étape du traitement. Les vieux papiers sont introduits dans un « pulpeur », cuve remplie d'eau chaude dans laquelle un agitateur met les papiers recyclés en suspension dans l'eau et les désintègre pour séparer les fibres de cellulose et les contaminants.

En sortie de pulpeur, la pâte traverse la grille perforée d'un épurateur qui permet d'éliminer les contaminants grossiers.

La pâte est ensuite stockée dans un cuvier de latence afin d'améliorer l'hydratation des fibres de cellulose.

2.3.1.2. Atelier Epuration

L'étape d'épuration a pour objectif d'éliminer d'autres types de contaminant.

L'épuration nécessaire pour éliminer ces contaminants avant l'élimination des particules d'encres, est réalisée en plusieurs stades :

- Epuration cyclonique (principe basé sur la densité) ;
- Epuration sous pression avec des trous (épuration dimensionnelle grossière) ;
- Epuration sous pression avec des fentes (épuration dimensionnelle fine).

2.3.2. Flottation, épauissage et blanchiment

2.3.2.1. Premier traitement

Une fois l'élimination des contaminants sur les papiers recyclés effectuée, le procédé continue avec les étapes de flottation, d'épauissage et de blanchiment afin d'obtenir une pâte de fibres cellulosiques blanche.

Ces étapes consisteront à :

- Eliminer les particules d'encre par un procédé physico-chimique : la flottation ;
- Une épuration complémentaire : la suspension de fibres dans l'eau est envoyée à travers une épuration cyclonique et une épuration fine sous pression, pour éliminer les particules résiduelles ;
- La suspension est ensuite épaissie sur un filtre à disques. ;
- La pâte de fibres cellulosique concentrée est envoyée dans une tour de blanchiment pour augmenter son degré de blancheur.

Dans le procédé utilisé par IPP, il y aura deux stades successifs de Flottation + Epaississage + Blanchiment dans le but d'obtenir une pâte désencrée de très bonne qualité.

2.3.2.2. Deuxième traitement

Après une première phase décrite ci-dessus, la pâte de fibres cellulosiques est soumise à un second traitement similaire : flottation, épaississage et blanchiment (avec du peroxyde d'hydrogène ou de l'hydrosulfite de sodium comme réactifs), pour augmenter ses caractéristiques de propreté et de blancheur.

2.3.3. Conditionnement

Afin de pouvoir transporter les fibres chez les utilisateurs :

- La pâte liquide est envoyée sur un presse pâte. Cet équipement permet d'éliminer une partie de l'eau liée aux fibres, de presser le film de pâte et de le sécher ;
- En sortie du presse pâte, les fibres se présentent sous forme de plaques sèches de cellulose, conditionnées sous forme de balles cerclées.

Ces balles sont ensuite stockées à l'abri sur le site et envoyées aux différents clients, comme matière première pour la fabrication de papier à base de fibres recyclées et blanchies.

3. Enjeux environnementaux, impacts et des mesures

Le tableau suivant présente une hiérarchisation des enjeux environnementaux du site à l'issue de l'état initial de l'environnement, au regard de la nature du projet étudié. La sensibilité du milieu est cotée de la manière suivante :

Niveaux de sensibilité	Commentaires
Fort	Le milieu existant est particulièrement sensible à toute modification et le risque d'altération de ces composantes environnementales est fort. Ce milieu est dans la mesure du possible à éviter pour tout aménagement.
Modéré	Le milieu est sensible et exige des mesures de protection pour un aménagement du site.
Faible	Le milieu peut accepter d'être modifié par un aménagement sans qu'il y ait de répercussions notables sur ces composantes environnementales.
Négligeable	Le milieu est peu sensible et peut accepter un aménagement sans qu'il y ait de répercussions significatives sur le milieu.
Nul	Le milieu ne présente aucune sensibilité face à l'aménagement envisagé pour le projet.

- L'impact du projet Biomasse pour chaque thématique environnementale, ainsi que les mesures pour éviter, réduire ou compenser (ERC) ces impacts.

Les impacts sont évalués selon une cotation qualitative en cinq niveaux :

- Impact fort,
- Impact modéré,
- Impact faible,
- Impact négligeable ou nul,
- Impact positif.

3.1. Synthèse des enjeux environnementaux

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT			INTENSITE DE L'ENJEU/DE LA CONTRAINTE
Sols	Nature	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet situé à une altitude faible (entre 8 et 11 m NGF) ; ● Sol composé principalement de terre végétale, de sable, de gravier et de galet sur les 12 premiers mètres puis de craie et silex au-delà → Perméabilité forte (car complexe alluvial sur une dizaine de mètres) ; ● Pas de site pollué BASOL dans un rayon de 500m autour du site d'étude ; ● 2 sites BASIAS identifiés entre 100 et 500m autour de l'usine ; 	Modéré
	Qualité	<ul style="list-style-type: none"> ● Le diagnostic réalisé en 2012 autour de l'emprise d'IPP n'a pas recensé d'anomalie ; ● SUP¹ n°4 à 9 sur les parcelles (AP² n°D1-B1-14-233). Les prescriptions seront respectées. 	
Eaux souterraines	Nature	<ul style="list-style-type: none"> ● L'aquifère crayeux est une nappe à surface libre dont le niveau piézométrique moyen oscille entre 6 et 8 mètres de profondeur. Cette nappe est en relation hydraulique avec la Seine. Le sens d'écoulement naturel de la nappe est commandé par la Seine, soit une direction Nord → Sud au droit du site. 	Modéré
	Qualité	<ul style="list-style-type: none"> ● Qualité relevée médiocre dans le SDAGE 2010/2015 ; ● Le diagnostic réalisé en 2012 autour de l'emprise d'IPP n'a mis en évidence aucun dépassement des valeurs guides eaux brutes, excepté pour le paramètre sulfates à 50m au Sud -Est de la bordure Sud de l'emprise IPP. 	
	Usages	<ul style="list-style-type: none"> ● Captage AEP à plus de 3,5 km au Sud-Ouest du site. Le site est en dehors du périmètre de protection ; ● Plusieurs points d'eau à proximité dont 2 à usage agricole à 300 et 350 m au Nord du site. 	

¹ SUP = Servitudes d'utilité publique

² AP = Arrêté préfectoral

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT			INTENSITE DE L'ENJEU/DE LA CONTRAINTE
Eaux superficielles	Nature	<ul style="list-style-type: none"> Seine et Eure situées à 350 m et 700 m au Sud du site ; Plan d'eau de Poses à 2,2 km au Sud-Est. 	Fort
	Qualité	<ul style="list-style-type: none"> Qualité écologique et chimique des cours d'eau de surface (Eure, Andelle et Base de plein air et de loisirs de Léry-Poses) : bon état ou bon potentiel ; Etat écologique global (Etat des lieux 2019) : Mauvais état. 	
	Usages	<ul style="list-style-type: none"> Seine : navigation et pêche ; Plan d'eau de poses : sports d'eau, baignade, pêche. 	
Climat		<ul style="list-style-type: none"> Température, précipitation et vent : Climat tempéré océanique, pas de conditions climatiques extrêmes ; Foudre : Densité faible. 	Faible
Qualité de l'air		<ul style="list-style-type: none"> Station de Poses (PM10 et O₃) : résultats inférieurs ou égaux aux normes réglementaires pour la protection de la santé humaine ; Commune d'Alizay fait partie des communes classées en zone sensible (SRCAE). 	Faible
Zones Natura 2000		<ul style="list-style-type: none"> La Natura 2000 (habitats - Iles et berges de la Seine) la plus proche se situe à 700 m au Sud-Ouest. 	Faible
Zones d'intérêt écologique		<ul style="list-style-type: none"> ZNIEFF proche du site, la plus proche est à environ 330 m au Sud (type 2) et 750 m au Sud-Ouest (type 1) ; 1 ZICO la plus proche à 1.3 km au Sud-Est ; 	Faible
Continuité écologique		<ul style="list-style-type: none"> Le site se situe en zone industrielle et ne coupe aucun corridor écologique (SRCE, Trame verte et bleue) 	Négligeable
Habitats, faune et flore	Habitat	<p>Site d'étude situé sur une zone industrielle où il y a des installations existantes.</p> <p>D'après le pré-diagnostic faune-flore-habitat réalisée en 2021 par ALISE Environnement, deux types d'espaces sont recensés sur la zone d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> Des espaces imperméabilisés (bétonnés), sur lesquels s'implantent certains bâtiments ou servent d'entrepôts de matériel. La végétation y est quasi absente sur ces zones en dehors de certaines petites zones interstitielles ; Un espace de friche prairial au nord du site d'étude avec présence d'anciennes voies ferrées, quelques fourrés et ronciers. 	Faible

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT			INTENSITE DE L'ENJEU/DE LA CONTRAINTE
	Flore	<p>Site d'étude situé sur une zone industrielle où il y a des installations existantes. D'après le pré-diagnostic faune-flore-habitat réalisée en 2021 par ALISE Environnement : 59 espèces végétales ont été recensées sur le site d'étude. La majorité du cortège est commun voire très commun. Aucune de ces espèces n'est protégée à l'échelle régionale et/ou nationale. Une espèce est cependant classée d'intérêt patrimonial dans la région : l'Orpin blanc (Sedum album). Cette espèce est peu commune en région mais non menacée. D'après les inventaires effectués sur le site, 2 espèces floristiques exotiques envahissantes ont été identifiées sur le site. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Buddléia de David, espèce invasive avérée ● Sénéçon du Cap, espèce invasive avérée 	Faible
	Faune	<p>Site d'étude situé sur une zone industrielle où il y a des installations existantes. D'après le pré-diagnostic faune-flore-habitat réalisée en 2021 par ALISE Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Oiseaux : Espèces d'intérêt patrimonial car ayant un statut défavorable (vulnérable ou quasi-menacé) sur la liste rouge régionale et/ou nationale et nicheuses probables sur le site ; ● Chiroptères : Absence de gîtes pour les chiroptères sur le site d'étude ; ● Mammifères terrestres : Une espèce inscrite comme « quasi-menacée » sur la liste rouge nationale (Lapin de garenne) ; ● Amphibiens : 1 espèce protégée à l'échelle nationale et Vulnérable en ex Haute-Normandie, le Crapaud calamite, contactée en marge du site d'étude ; ● Reptiles : 1 espèce protégée à l'échelle nationale, le Léopard des murailles, contactée en marge du site d'étude ● Insectes : Aucune espèce contactée et potentialités d'accueil réduites. Toutes les espèces potentiellement présentes doivent être assez communes à communes et non menacées 	Faible à Modéré
	Paysage	<p>Site d'étude situé sur une zone industrielle où il y a des installations existantes → Impact visuel amoindri</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pas de point de vue sensible dans l'aire rapprochée ou éloignée. 	Négligeable
Patrimoine	Monuments historiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Les monuments historiques les plus proches d'après l'atlas du patrimoine se situent à plus d'1 km, site d'étude hors zone du périmètre de protection. 	Négligeable
	Vestiges archéologiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Vestiges archéologiques le plus proche à près de 400 m à l'Ouest d'après l'atlas du patrimoine 	

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT			INTENSITE DE L'ENJEU/DE LA CONTRAINTE
	Sites patrimoniaux remarquables (SPR)	<ul style="list-style-type: none"> ● SPR le plus proche à plus de 20 km 	
	Sites inscrits et classés	<ul style="list-style-type: none"> ● 3 Sites inscrits et classés à plus de 3.5 km à l'Est et au Nord du site 	
Risques naturels	Inondation	<ul style="list-style-type: none"> ● Le site est exposé au risque d'inondation (millénial, centennal et décennal) ● PPRI Seine → zone rouge « inconstructible » sauf exception ● Le projet est inclus dans le zonage réglementaire du PPRI de la Boucle de POSES. 	Fort
	Retrait-gonflement des sols argileux	<ul style="list-style-type: none"> ● D'après le site Géorisques, la commune d'Alizay est concerné (aléa faible au droit du site) par le risque de retrait-gonflement des sols argileux. Cependant la commune n'est pas soumise à un plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux. 	Faible
	Mouvement de terrain	<ul style="list-style-type: none"> ● Le site n'est pas concerné par les mouvements de terrain et elle n'est concernée par aucun PPR mouvement de terrain. ● Présence d'une cavité souterraine à 650 m au Nord 	Négligeable
	Foudre	<ul style="list-style-type: none"> ● Foudre densité faible. 	Faible
	Sismique	<ul style="list-style-type: none"> ● La commune d'Alizay, comme l'ensemble du département de l'Eure, est située en zone de sismicité de niveau 1, ce qui correspond à une sismicité très faible. La commune n'est pas soumise à un plan de prévention des risques sismiques. 	Négligeable
Risques technologiques	Transport matière dangereuse	<ul style="list-style-type: none"> ● Canalisation de gaz naturel à 80m à l'est du projet ; ● Proximité avec une voie ferrée (Paris-Rouen-Le Havre) et une départementale (D321). 	Fort
	Présence d'ICPE à proximité	<ul style="list-style-type: none"> ● Le site est situé dans la zone industrielle d'Alizay. Dans un rayon de 500m, 4 installations ICPE soumises à autorisation dont une usine SEVESO seuil bas (Ashland) 	
Caractéristiques socio-économiques	Population	<p>Démographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 21,1% : Jeunes (< 14 ans) ; ● 23,1% : Personnes âgés (>60 ans). <p>Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 77,7% d'actifs dont 68,4% ayant un emploi ; ● 22,3% d'inactifs dont 6,6% de (pré-)retraité ; ● 9,2% de chômeurs. 	Faible

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT			INTENSITE DE L'ENJEU/DE LA CONTRAINTE
	Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Site situé au cœur d'une zone industrielle ; Situé à 200m du Domaine de Rouville (Propriété Double A) ; Situé à plus de 650m au sud des premières habitations. 	
	Equipement collectif (+voisinage sensible)	<ul style="list-style-type: none"> Aucun ERP recensé dans les 500m autour de la zone d'étude ; ERP le plus proche situé à plus de 750m (école maternelle) et a plus de 1,2km (service postal, gare). 	
	Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> 23% d'agriculteur et d'exploitants, 21% d'ouvriers, 17% d'employés. 	
	Activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Quelques terres agricoles dans le rayon des 500m. 	
	Activités industrielles	<ul style="list-style-type: none"> 13 sites classés ICPE recensé dans la commune dont 11 toujours en fonctionnement, 1 en cessation d'activité et 2 fermé ; Proximité avec 4 installations ICPE soumises à autorisation dont 1 SEVESO seuil bas. 	
Urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> Le site d'étude s'implante dans une zone UZ (zone urbaine à dominante d'activités économiques) ; 15 servitudes applicables au droit du site. 	Fort
Transport et circulation	Transports routier et ferré	<ul style="list-style-type: none"> Zone d'étude situé à plus de 350m de la D321 et de la voie ferrée ; A proximité du projet, le trafic moyen est de 11 289 véhicules par jour dont 558 poids-lourds (soit 4,9% du trafic) ; Entre 50 et 100 trains (voyageurs et fret) par jour passent sur les voies ferrées de la commune d'Alizay. 	Modéré
	Transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> Situé à 1,4km de la gare la plus proche et à plus de 1,2km de la ligne de bus la plus proche. 	Négligeable
	Réseau aérien	<ul style="list-style-type: none"> Situé à environ 7,2 km au sud de l'aéroport Rouen - Vallée de Seine → Site très éloigné du trafic aérien. 	Négligeable
	Réseau fluvial	<ul style="list-style-type: none"> Trafic fluvial à proximité (<500m), plus de 16,36 Mt de marchandises transportées en 2019. 	Faible
	Accès au site	<ul style="list-style-type: none"> L'accès au site pour les voitures se fait par une petite voie au nord du site (déjà existante) menant directement au parking de la zone industrielle ; L'accès au site pour les poids-lourd se fait à l'Ouest du site par une voie prévue à cet effet. 	Modéré

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		INTENSITE DE L'ENJEU/DE LA CONTRAINTE
Ambiance acoustique et vibratoire	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est situé au sud d'une voie ferrée de catégorie 1 et au sud d'un axe routier de catégorie 3 (en dehors des zones restrictives) Conclusion de l'étude acoustique réalisée par Kalies pour la société Double A : respect des valeurs limites de l'arrêté du 13/07/17. Cependant quelques dépassements de seuils ont été enregistré en période de nuit en limite de site. En ZER, aucun dépassement n'est recensé. 	Forts
Ambiance lumineuse	<ul style="list-style-type: none"> Pollution lumineuse initiale élevée (typique des métropoles) 	Modéré

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux issus de l'état initial

3.2. Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet

Le site actuel comprend des parcelles initialement occupées par des anciennes activités de Double A (activités de production de pâte à papier à partir de bois aujourd'hui arrêtées). Elles ont été rachetées par IPP dans le cadre du projet d'implantation d'une usine de recyclage de vieux papier pour la production de pâte à papier désencrée.

Sans rachat par IPP, ces parcelles auraient potentiellement été reprises en partie par un autre acheteur ou serait restées sans activité.

Le rachat de ces parcelles par IPP et les investissements engagés par l'entreprise ont donc un impact positif important sur l'évolution du site et la commune au regard des perspectives engagées et projetées :

- Développement d'une filière de recyclage de vieux papiers à l'échelle régionale
- Création d'emplois : environ 70 personnes pour les différentes activités de l'entreprise
- Intégration du site dans son environnement local, en toute sécurité (site industriel existant)

3.3. Synthèse des impacts

Les tableaux suivants synthétisent par phases (travaux, exploitation) et par thématique :

- Les effets potentiels du projet ;
- Les mesures d'évitement, de réduction, de surveillance et d'accompagnement prévues.

Segment	Sous-segment	Impacts potentiels du projet	Mesures	Impact résiduel
Milieu physique	Topographie, hydrographie	En phase travaux : - décapage de la terre végétale en surface (à la marge) - opérations de déblais-remblais (bat. B52 et B23) - création de la voie d'accès au Nord du site (en cours de négociation avec Double A) → Pas de modification topographie du site	Réutilisation des terres excavées autant que possible	Faible
		En phase exploitation : - aucune modification de la topographie	Sans objet	Nul
	Sols	En phase travaux : - opérations de terrassement et circulation des véhicules → peu d'impacts sur stabilité des terrains - risque de déversement accidentel substances atteignant les sols et le sous-sol	- Engins de chantier légers - Aucune opération de ravitaillement des engins - Respect des prescriptions de l'arrêté n°D1-B1-14-233 instituant des SUP - Stockage des produits sur rétention, kit antipollution, gestion des déchets - Vérification périodique des camions et engins	Faible
		En phase exploitation : - circulation des véhicules (poids-lourds) et poids des constructions du projet → peu d'impacts sur stabilité des terrains - risque de déversement accidentel substances atteignant les sols et le sous-sol	- Imperméabilisation des sols (existant) - Stockage des produits sur rétention - Mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour les eaux de ruissellement et vérification périodique du séparateur à hydrocarbures	Faible
	Consommation d'eau potable	En phase travaux : - limitée aux besoins sanitaires et alimentaires des ouvriers.	Sans objet	Négligeable
		En phase exploitation : - alimentation à partir du réseau d'eau du site de Double A - besoins domestiques pour 70 employés + usages techniques : 1 000 m ³ /an - besoins techniques : 1 400 m ³ /an	- Gestion économe de l'eau - Suivi mensuel de la consommation - Pas de modification du volume autorisé à être prélevé par Double A (20 000 m ³ /an)	Faible

Segment	Sous-segment	Impacts potentiels du projet	Mesures	Impact résiduel
	Eaux souterraines	En phase travaux : - Risque de déversement accidentel de substances dans les eaux pluviales	- Stockage des produits sur rétention, kit antipollution, gestion des déchets - Aires imperméabilisés (existant)	Faible
		En phase exploitation : - risque de déversement accidentel atteignant les sols et le sous-sol - utilisation d'eau de forage de Double A pour les besoins en eaux industrielles (consommation de 2 100 000 m ³ /an)	- Stockage et dépotage sur des surfaces étanches - Suivi de la consommation en eau de forage - Pas de modification du volume autorisé à être prélevé par Double A (10 000 000 m ³ /an)	Négligeable
	Eaux superficielles	En phase travaux : - Risque de déversement accidentel de substances dans les eaux pluviales	- Stockage des produits sur rétention, kit antipollution, gestion des déchets - Aires imperméabilisés	Faible
		En phase exploitation : - Pas de rejet direct vers le milieu naturel - Convention de rejet pour définir des VLE avant rejet dans la STEP de Double A - Objectifs SDAGE et DAP respectés	- Mise en œuvre d'une gestion différenciée des rejets aqueux du site : - Réseau séparatif des eaux pluviales : eaux de toiture dirigées vers le réseau d'eau pluviales du site de Double A sans traitement préalable (eaux non polluées) et eaux de voiries traitées par un séparateur hydrocarbures avant d'être envoyées vers le réseau d'eau pluviales du site de Double A - Eaux domestiques collectées et dirigées vers le réseau d'eaux usées sanitaires du site Double A, elles-mêmes dirigées pour traitement vers la STEP - Eaux de process collectées dans un réseau dédié et dirigées vers le réseau d'eaux industrielles du site de Double A après dégrillage pour traitement vers la STEP - Traitement physico-chimique et biologique de la STEP de Double A - Mise en place d'une convention de rejet entre IPP et Double A avec des VLE imposées en entrée de STEP - Modification des VLE en sortie de STEP par Double A	Faible

Segment	Sous-segment	Impacts potentiels du projet	Mesures	Impact résiduel
	Zones inondables	<ul style="list-style-type: none"> - Impact sur le droit à l'emprise au sol restant - Inondation des bâtiments et process 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des prescriptions du PPRI - Règle des 35% d'emprise au sol respectée - Mise en place d'un plan d'urgence afin de libérer de la surface disponible à la crue et ne pas augmenter le risque lié à l'inondation - Gain de surface disponible à la crue après mise en place du plan d'action 	Positif
	Qualité de l'air	En phase travaux : <ul style="list-style-type: none"> - impact limité lié au rejet de gaz d'échappement lors de la circulation des engins et de poussières liés aux opérations de manipulation des terres 	<ul style="list-style-type: none"> - La phase de travaux sera limitée dans le temps - Vitesse limitée sur le site - Des engins aux normes - Une gestion des déchets - La mise en place de consignes 	Faible
		En phase exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - rejets liés à la circulation (gaz d'échappement) : limités - rejets atmosphériques liés aux procédés : sècherie du presse pâte (collecte et extraction des buées) et pompes à vide du presse pâte (refoulement d'air) → non retenus comme une source potentielle de danger (absence de substance présentant un risque) 	<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse limitée sur le site - Des engins aux normes - La mise en place de consignes 	Négligeable
	Climat	En phase travaux : <ul style="list-style-type: none"> - faibles émissions liées principalement à la circulation des véhicules de chantiers et aux opérations de soudure lors du montage des installations. 	<ul style="list-style-type: none"> - La phase de travaux sera limitée dans le temps 	Nul
		En phase exploitation : <p>Les installations du projet ne génèrent aucun polluant pouvant avoir un impact sur le climat. Légère augmentation du trafic actuel. Risque lié à l'inondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque inondation pris en compte (respect des prescriptions du PPRI) 	Faible

Segment	Sous-segment	Impacts potentiels du projet	Mesures	Impact résiduel
	Energie	En phase travaux : - Alimentation des engins de chantiers au fioul (faible consommation) - Consommation d'électricité	- Mise en place de consignes (engin à l'arrêt lorsqu'ils ne fonctionneront pas)	Faible à modéré
		En phase exploitation : - Utilisation de vapeur d'eau (issue de la chaudière biomasse de Double A), d'électricité et de fioul pour les engins	- Mise en place de consignes (sensibilisation des employés, etc.) - Suivi des consommations - Mise en place d'un système de gestion de l'énergie - Transfert d'une partie du quota CO ₂ de Double A	Faible
	Paysage	En phase travaux : - impact faible lié à la présence d'engins, de stockages de matériaux / équipements, de bennes de déchets, etc... car IPP s'installe sur un site existant	- Le chantier sera maintenu propre sur toute la durée des travaux - Des opérations de balayage de la voie publique seront effectuées si nécessaire.	Faible
		En phase exploitation : - impact faible lié aux extensions des bâtiments car IPP s'installe sur un site existant sur lequel les bâtiments présentent des hauteurs plus importantes	Sans objet	Négligeable
Milieu naturel	Qualité écologique des habitats, faune, flore Incidence Natura 2000	En phase travaux : -Destruction partielle de friche prairiale et construction à proximité d'anciennes voies ferrées qui présentent un intérêt écologique en raison de leur rôle d'accueil pour la faune -Présence des intervenants de chantier et des engins engendrant du bruits, rejets, mouvements de terrain, ... qui peuvent être préjudiciables à la faune, notamment aux espèces les plus sensibles au dérangement (avifaune, reptiles/amphibiens et mammifères notamment)	Adaptation de la période de travaux aux sensibilités potentielles du site	Faible à modéré
		En phase exploitation : Aucun impact sur les habitats, la faune ou la flore	Sans objet	Nul

Segment	Sous-segment	Impacts potentiels du projet	Mesures	Impact résiduel
Milieu humain	Consommation de matériaux et ressources	En phase travaux : - Apport de matériaux nécessaires à la construction	- Les circuits courts seront choisis préférentiellement pour l'approvisionnement des matériaux	Faible
		En phase exploitation : - Apport de vieux papiers	- Valorisation des vieux papiers	Positif
	Cadre socio-économique	En phase travaux : La présence d'employés, d'ouvriers, et plus généralement d'entreprises engagées pendant la durée des travaux profiteront aux établissements hôteliers et à la restauration du secteur.	Sans objet	Positif
		En phase exploitation le projet permet d'assurer une continuité dans le développement économique du secteur et constituera une valeur ajoutée locale, à travers la création et la pérennisation d'emplois directs et indirects.	Sans objet	Positif
	Axes de circulation, infrastructures de transport	En phase travaux : Légère hausse du trafic lié à l'approvisionnement en matériaux, au déplacement des véhicules de chantier	- Trafic limité à la durée des travaux - Signalisation de la présence d'un chantier - Mise en place de consignes (covoiturage)	Faible
		En phase exploitation : Augmentation du trafic de l'ordre de 1,1% du trafic actuel de la RD321	- Les camions livrant les vieux papiers repartiront avec de la pâte, chaque fois que cela est possible. - Respect de la réglementation en vigueur	Faible
	Ambiance sonore, lumineuse	En phase travaux : Emissions de bruit et de lumière classique de chantier.	- Travaux réalisés en période de jour, - vitesse limitée sur le site, - utilisation d'engins conformes à la réglementation, - interdiction des moyens de communication sonore (klaxon) hors situation à risque.	Faible
		En phase exploitation : - Fonctionnement des installations industrielles des lignes de production, - Fonctionnement 24h/24 - Livraison/expédition poids-lourds	- Livraison/expédition en journée, vitesse limitée sur le site - Lignes de production dans des bâtiments maintenus fermés	Faible

Segment	Sous-segment	Impacts potentiels du projet	Mesures	Impact résiduel
			<ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux d'éjection de vapeur et de fumées seront munis de silencieux - Les équipements seront contrôlés et entretenus - Les éclairages extérieurs seront des LED orientées vers le sol et seront limités au strict nécessaire. 	
	Odeurs	En phase travaux : -limitées aux gaz d'échappement des véhicules		Négligeable
		En phase exploitation : Les nuisances olfactives seront limitées aux gaz d'échappement des véhicules et au stockage et l'utilisation de produits chimiques Le procédé de fabrication de pâte à papier désencrée à partir de vieux papiers ne génère pas d'odeurs	<ul style="list-style-type: none"> - produits chimiques stockés dans des contenants fermés (cuves) et transitant dans des canalisations - abandon définitif de la fabrication de papier à partir de bois (procédé Kraft) 	Négligeable
	Déchets	En phase travaux : production de déchets classiques de chantier	-Le chantier intégrera une gestion des déchets	Faible
		En phase exploitation : Déchets dangereux liés au produits chimiques Boues de désencrages lié au process	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage et évacuation des déchets vers des filières de recyclage ou de traitement adaptées - Conservation des BSDD - Epanchage des boues de désencrage (valorisation) 	Faible
	Santé	Le risque pour la santé est considéré comme non préoccupant car aucun scénario d'exposition n'était jugé pertinent	Sans objet	Négligeable

3.4. Analyse des effets cumulés

Le tableau suivant synthétise les projets identifiés autour du projet et les effets cumulés attendus avec le projet IPP :

Projet	Commune	Distance au projet	Commentaire
Projet ALIZEO – plateforme de traitement/valorisation de terres et matériaux présenté par LHOTELLIER Dépollution SAS (Avis de l'AE : 09/03/19)	Alizay (27)	635 m au Nord-Est	Projet en cours, autorisé depuis le 20 septembre 2019 par le préfet. La société a pour projet de développer un site modèle dans l'économie circulaire pour le recyclage et la valorisation de terres et matériaux. Compte tenu que le projet est déjà autorisé et en phase d'exploitation, aucun effet cumulé n'est attendu.
Projet d'exploitation d'une carrière présenté par les sociétés CEMEX GRANULAT et LAFARGE GRANULATS France (Avis de l'AE : 12/12/17)	Alizay (27)	400 m à l'Ouest	Projet en cours, autorisé depuis le 31 décembre 2017. Compte tenu que le projet est déjà autorisé et en phase d'exploitation, aucun effet cumulé n'est attendu.
Projet d'exploitation d'une carrière « La Chaussé » (carrière de sable et de gravier) présenté par Aménagements Terrassements Carrières (ATC) (Avis de l'AE : 15/09/17)	Alizay (27)	1,08 km au Nord-Ouest	Projet en cours, autorisé depuis le 11 juin 2018 par le préfet. En cours de phase d'exploitation pendant encore 1-2 ans puis une phase de remise en état de 2 ans est prévue. Compte tenu que le projet est déjà autorisé et en phase d'exploitation, aucun effet cumulé n'est attendu.
Projet de contournement Est de Rouen – Liaison A28 et A13 présenté par le Préfet de Région (Avis de l'AE : 03/11/15)	Alizay (27)	720 m à l'Est	Projet en débat actuellement. L'objectif de ce projet est de réaliser d'ici 2024 une nouvelle voie routière reliant l'A28 et l'A13. Effets cumulés négligeables d'après l'étude d'impact.
Projet d'extension du DATACENTER présenté par la société ORANGE (Avis de l'AE : 2018)	Val-De-Reuil (27)	5,1 km au Sud	Le projet se situe en dehors du rayon d'affichage de 3km. Aucun effet cumulé n'est attendu.
Projet de prolongement de la voie de l'Orée présenté par la commune Agglomération Seine-Eure (Avis de l'AE : 19/12/16)	Val-De-Reuil (27)	5,1 km au Sud	Le projet se situe en dehors du rayon d'affichage de 3km. Aucun effet cumulé n'est attendu.
Projet de fabrication d'articles de petite maroquinerie présenté par MAROQUINERIE NORMANDIE (Avis de l'AE : 13/01/16)	Val-De-Reuil (27)	6 km au Sud	Le projet se situe en dehors du rayon d'affichage de 3km. Aucun effet cumulé n'est attendu.
Projet de création d'un nouveau bâtiment destiné à la fabrication de vaccins antigrippe présenté par la société SANOFI PASTEUR (Avis de l'AE : 06/04/16)	Val-De-Reuil (27)	7,7 km au Sud	Le projet se situe en dehors du rayon d'affichage de 3km. Aucun effet cumulé n'est attendu.

Tableau 2 : Projets identifiés sur les communes du rayon d'affichage

